

# DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- 👤 4 E-Photos spécial **Permis de conduire : ANTS**
- 👤 Carte d'identité ou Passeport
- 👤 Permis de Conduire
- 👤 JDC ou Attestation provisoire de situation *(entre 17 et 25 ans)*
- 👤 1 Justificatif de domicile de **MOINS de 3 mois**
  - **Si la facture n'est pas à votre nom ?**
    - 👤 Attestation d'hébergement + Carte d'identité de l'hébergeant
- 👤 **400 €** concernant votre inscription

*Païement possible : Chèque, espèces, virement*  
**NOUS N'ACCEPTONS PAS LA CB !**



**Possibilité de tracter UNIQUEMENT en possession du nouveau permis !**

## *Auto-école Azur Drive*

Borrigo - 62 avenue des Alliés  
06500 MENTON

Tel : 09.87.01.76.36

E-mail : azurdrive06@gmail.com

Agrément N° : E 16006 0023 0

Siret : 822 229 449 00019

[www.auto-ecole-azurdrive.fr](http://www.auto-ecole-azurdrive.fr)

# Formation B96 :



- 👤 Permis B en cours de validité
- 👤 Jusqu'à 4T250 MAXIMUM

**Pas de Code !**  
**Pas d'examen !**  
**Seulement 7h de formation !**

# TARIFS "FORMATION B96"

## **SEQUENCE 1 : HORS CIRCULATION - 4H :**

- Partie théorie et pratique ayant pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble
- Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant : Les poids et masses / Les plaques / Le freinage des remorques / Les rétroviseurs additionnels
- Les équipements obligatoires de la remorque
- Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble
- Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ
- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.
- Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :
- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).
- Réalisation d'exercices de maniabilité
- Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

## **SEQUENCE 2 : CIRCULATION - 3H : (3 candidats maximum)**

- Travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.
- Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant notamment sur : la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance,

phénomène d'oscillation latérale / les angles morts / les changements de direction / la prise en compte des autres usagers / l'information et la communication avec les autres usagers / l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt / les trajectoires (virages, voies étroites) / la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

- A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend : Le ressenti de sa prestation par l'élève.  
Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.



**Formation 7h : 400 € / TTC**

### **AUTRES TARIFS :**

Leçon de conduite supplémentaire ..... 60 € /TTC



### **Documentation remise à :**

Mr / Mme .....

Demeurant : .....

Offre valable jusqu'au 31 / 12 / 2024

A Menton, le ..... / ..... / 2024

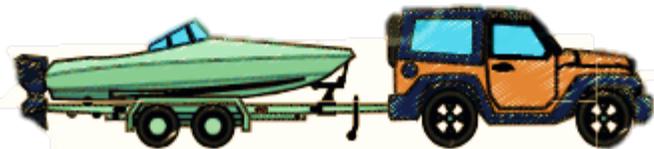
Signature :

# DANS QUEL CAS PASSER LE B96 ?



Remorque de moins de 750 kg ou sommes des PTAC remorque/tracteur inférieur à 3 500 kg.

**Permis B**



Somme des PTAC remorque/tracteur comprise entre 3 500 kg et 4 250 kg.

**Permis B + Formation B96**



Somme des PTAC remorque/tracteur supérieur à 4 250 kg.

**Permis BE**

# INFOS UTILES :

D.2	VERSION	D.2.1 MCT5432PY315	
D.3	MODELE	E. VFSIV2009ASIV2009	
F.1	1915	<b>F.2 1915</b>	F.3 1915
G	3030	G.1 1307	
J	M1	J.1 VP	J.2 CI J.3 CI
K	e2*2001/116*0317*02		
P.1	1900	P.2 90	P.3 GO P.6 6
Q	0,06	S.1 5	S.2 U.1 77
U.2	3000	V.7 155	V.9
X.1	VISITE AVANT LE 06/07/2011		
Y.1	178,35	Y.2	
Y.3		Y.4	
Y.6		Y.6 178,35	
H		SPECIMEN	
I	04/12/2009		
Z.1			
Z.2			

Pour le Ministère de l'intérieur et par délégation, le sous-directeur de la circulation et de la sécurité routières.

Il faut regarder **la mention F2** des cartes grises pour connaître les PTAC des véhicules, **vous ne devez pas dépasser 4 250 kg au total.**

## ASSURANCE / IMMATRICULATION :

≤ 500 Kg = Pas de carte grise / Même immatriculation que le véhicule tracteur / Assurance auto couvre la remorque

Entre 500 Kg et 750 Kg = Carte grise / Assurance auto couvre la remorque

≥ 750 Kg = Assurance remorque obligatoire + Carte grise + système freinage